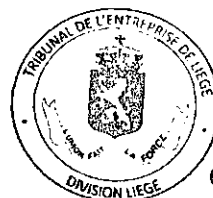


Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

21 MAI 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0462 637 936**

Nom

(en entier) : **ROBA et Compagnie**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Missoul 1 4190 Ferrières****Objet de l'acte : CESSION ACTIONS - DEMISSION - NOMINATION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal sous seing privé de l'assemblée générale du 25 avril 2025, il a été délibéré ce qui suit :

1. La totalité du capital étant représentée, il ne doit pas être justifié des convocations.
2. La présente assemblée se tient immédiatement après le closing prévu par la convention de cession des actions signée le 4 avril 2025.
3. Les associés et ex-associés présents confirment que les trois conditions suspensives prévues à l'article 2 de la convention de cession des actions sont levées, ce qui a conduit à organiser le closing préalablement à la présente assemblée.
4. Aux termes du closing, la présente assemblée confirme la cession de l'entière des actions (750) à la SRL OLIVIER WATHELET qui accepte.
5. Frédéric ROBA déclare présenter sa démission en qualité d'administrateur unique, à dater de ce jour.
L'assemblée en prend acte et votera sur sa décharge lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2025.
6. L'assemblée nomme pour une durée indéterminée à la fonction d'administrateurs :
 - a) La SRL Olivier WATHELET BE0635754727 représentée par son représentant permanent, Olivier WATHELET, domicilié rue des Bruyères, 17 à 4140 Sprimont. Son mandat est rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.
 - b) Stéphanie WATHELET, domiciliée rue du Pérréon, 66 B à 4141 Louveigné. Son mandat est gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.
7. L'assemblée générale déclare que l'adresse du siège social est transférée à 4920 Harzé, rue de Lambinon 6 à compter de ce jour.
8. L'assemblée générale attribue les pouvoirs à chaque administrateur nouvellement nommé, avec faculté de substitution, pour exécuter les résolutions prises sur les objets qui précèdent, pour modifier l'inscription au registre des personnes morales et à la Banque carrefour des Entreprises, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces, et, en général, faire le nécessaire même non expressément prévu par les présentes.

Pour extrait conforme

Stéphanie WATHELET, Administrateur et mandataire en vertu de la dite assemblée générale

Fait à Harzé le 25 avril 2025

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

« Au verso » : Nom et qualité de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers